Fre 4 3329 A
C 2sc
Fre
26036

☞ PRIX, trois sous. ☜

DISCOURS

PRONONCÉ, le 3 Avril 1791, dans l'Eglise Métropolitaine du Sud-Oueſt, par M. VERGNIAUD, Préſident de l'Aſſemblée électorale du Diſtrict de Bordeaux, avant la proclamation des Curés & la Conſécration de M. l'Evêque.

CITOYENS,

LA Religion chrétienne triompha aiſément des idoles du paganiſme, par la ſublimité de ſa doctrine & la pureté de ſa morale. Bientôt ſes ardens Néophites, emportés par les mouvemens d'un beau zele, crurent que, pour l'honorer, il falloit décorer ſes Temples de tout l'appareil de nos pompes mondaines. Hélas! ſemblables à des hommes qui, pour augmenter l'éclat du ſoleil, agiteroient des flambeaux dans les airs, ils ne firent qu'obſcurcir ſa ſplendeur.

Dans les beaux jours de cette Religion ſainte, les fideles nommoient eux-mêmes leurs Paſteurs. La main terrible du deſpotiſme, qui, dans tous les temps, travailla ſans relâche à forger des chaînes au genre humain, leur ravit

THE NEWBERRY LIBRARY

ce droit précieux. Il fut, dans la ſuite, exercé par des tyrans couronnés. Des tyrans ſubalternes l'uſurperent à leur tour. Il deſcendit par tous les dégrés de la féodalité, & ſe tranſmit, plus d'une fois, aux perſonnes les plus viles.

Des Loix bienfaiſantes ont détruit ces abus ſcandaleux. La Nation ſe charge de pourvoir elle-même aux frais du culte ; elle conſacre au ſoulagement du peuple ces richeſſes, qui ouvrirent à la cupidité les portes du ſanctuaire, &, par là, elle rend à la Religion le plus ſolemnel des hommages. Déſormais ce ſera des ſuffrages des Fideles que les Miniſtres des Autels recevront les juſtes récompenſes de leurs ſervices : on ne verra plus le vice inſolent profaner les couronnes dues à la vertu, en s'emparant de la glorieuſe prérogative de les lui décerner.

Citoyens ! il eſt des hommes, ou animés d'un faux zele, ou aveuglés par des préjugés funeſtes, qui murmurent contre une ſi belle régénération ; des Prêtres même ſemblent ne l'avoir enviſagée qu'avec terreur, & ſe ſont éloignés de l'Arche ſainte. Plaignons-les : car on doit de la pitié à tout homme qui s'égare. Mais, ſi quelque factieux entreprenoit de jetter l'alarme dans nos conſciences, s'il tentoit d'allumer les torches de la diſcorde à celles du fanatiſme, ah ! repouſſons alors, avec la plus vive énergie, ces ſuggeſtions fatales. Souvenons-nous que le Dieu de nos peres eſt un Dieu

de paix, qui fit de l'amour de l'humanité ſon premier précepte, de l'obéiſſance aux Loix un devoir inviolable, & qui déſavoueroit pour ſes Miniſtres des hommes ſemant les diſſentions, prêchant les haines, & devenus les apôtres de la rébellion.

Citoyens ! la nature nous a fait tous égaux. La religion nous unit par des liens plus intimes encore, elle nous a fait tous freres. Béniſſons la Conſtitution qui nous ramene dans les bras de ces deux filles du Ciel, & nous aſſure par la jouiſſance des droits ſacrés de l'une, par les ſublimes & conſolantes eſpérances de l'autre, tout ce que l'Arbitre éternel de nos deſtinées nous permet de goûter de bonheur dans cette vie paſſagere.

Citoyens ! la défection de quelques Eccléſiaſtiques a d'abord porté la conſternation dans la vigne du Seigneur ; que ces jours d'inquiétude & de douleur ſe changent en des jours d'allégreſſe ; non, cette vigne précieuſe ne ſera pas frappée de ſtérilité, il s'eſt préſenté des ouvriers dignes d'elle, qui la travailleront avec ardeur. De nouveaux époux iront conſoler les égliſes, que la crainte d'un veuvage ſpirituel avoit affligées. Déja le peuple a nommé des Evêques, qui n'ont pour cortége & pour luxe que de longs travaux, de grandes lumieres, & leurs vertus. On ne pourra plus les remarquer qu'à leur ſimplicité vraiment évangélique & à leur tendre ſollicitude pour les

troupeaux confiés à leurs soins. Voyez-les (1) dans ce jour solemnel, assis au milieu de nous, comme des peres dans le sein de leurs familles. Ainsi les Mathias, les Jacques, les Cyprien, mériterent l'amour des fideles, dont le suffrage les porta sur les chaires pontificales. Ainsi ils devinrent la gloire de la primitive église.

Citoyens! le Peuple a nommé aussi des Curés aux Paroisses abandonnées. Il leur a choisi des Pasteurs qui, dans ces temps difficiles, soient également les missionnaires de la Religion & ceux de la Patrie.

Citoyens! rendons graces au Dieu des Nations: Il se forme aujourd'hui, j'ose le dire, entre lui & les Français le pacte le plus auguste. Les Français ont prêté à son culte un appui respectueux, il couvrira leur Constitution de sa protection sacrée. Vous allez voir dans ses Temples flotter le drapeau de la liberté à l'ombre de l'étendard de la Croix: oui, vous avez pour garants & pour médiateurs de cette alliance solemnelle, & les Prélats vertueux élus par le peuple dans les diverses parties de la France, & les Pasteurs Citoyens que vous avez nommés, & dont je vais faire la proclamation.

---

(1) MM. Pacarau, Evêque de Bordeaux; Sorine, Evêque de Dax; Barthe, Evêque d'Auch; Robinet, Evêque de Saintes; Pontar, Evêque de Périgueux.

LISTE

De MM. les Ecclésiastiques qui ont été nommés par l'Assemblée électorale, aux Cures vacantes du District de Bordeaux, & proclamés en l'Eglise Métropolitaine, le jour de la Consécration de M. l'Evêque de Bordeaux.

CURÉS DE LA VILLE.

MESSIEURS,

Timbaudy, pour Sainte-Eulalie.
Larrieu, pour Sainte-Croix.
Lalande, pour Saint-Michel.
Lacombe, pour Saint-Paul.
Oré, pour Saint-Pierre.
Blanche, pour Saint-Dominique.
Veisſiere, pour Saint-Seurin.
Daguzan, pour Saint-Louis.
Batcave, pour Saint-Martial.

CURÉS DE CAMPAGNE.

MESSIEURS,

L'Abbé Dupuy, pour Begles.
Le Pere Bordenave, pour Beautiran.
L'Abbé Paillou, pour Caſtelneau.
Le Pere Bournazeau, pour Canejean.

Le Pere Mamouſſe, pour Saint-Loubés.
Le Pere Aumat, pour Saint-Sulpice d'Iſon.
L'Abbé Leſchar, pour Saint-Médard d'Eyran.
Bonnet, pour Arſac.
Fargues, pour Lormont.
Cruſel, pour Mérignac.
Deſolier, pour Eyſines.
L'Abbé le Negre, pour Saint-Genés & Talence.
Maubourguet, pour Cenon.
Le Pere Noguez, pour Carignan.
Fonvielle, pour Cambes.
Garreau, pour Sainte-Eulalie d'Ambarès.
Caſtera, pour le Teich.
Fabre, pour Saint-Louis de Monferran.
Neuville, pour Bruges.
Lordman, pour Camblanes.
Latapy, pour Cadaujac.
Taillan, pour Salaunes.
Pevieux, pour Saumos.
Pouget, pour le Porge.
Fontar, pour Ambarès.
Coſte Baſſeterre, pour Peſſac.
Laville, pour Sainte-Héléne de la Lande.
Latapy, pour Labarde.
Cazabonnet, pour Margaux.
J. P. Cadalens, pour Souſſan.
L'Abbé Guiſſaume, pour Artigues.
Marcour, pour Avenſan.
Deſpaignet, pour la Grave d'Ambarès.

Montaurs ; pour Crognon.
Cuignaud, pour Saint-Jean d'Hillac.
Chaumas *ou* Chapmas, pour Martillac.
Las Escuras, pour le Temple.
Sallebeuf, pour Montuffan.
Chanda, pour Martignas. Jacobin.
Renaud, pour Cameyrac.
Descheffery, pour Beychac.
Dubruel, pour Treffes.
L'Abbé Saint-Pé, pour le Pout.
L'Abbé Pradine, pour Meynac.
Beylard, pour Ludon.
L'Abbé Loffe, pour Caillau.
Le Pere Girard, pour le Pian.
Bardi, pour l'ifle Saint-George. Recollet
L'Abbé Trin, pour Artigues.
L'Abbé Faye, pour Cafaux.

A BORDEAUX,
Chez A. Levieux, Imprimeur du Diftrict ;
Hôtel du Département. 1791.

575